



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET DU PREFET**

N° Spécial

14 Avril 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 14 Avril 2021

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/BSI N°2021-237	14.04.2021	Arrêté préfectoral interdisant le stationnement et la circulation des véhicules le 24 avril 2021 sur la commune de Nanterre à l'occasion d'une cérémonie commémorative de la déportation.	3

CABINET DU PREFET
DIRECTION DES SECURITES
BSI

Arrêté préfectoral n°CAB/DS/BSI/2021/237 du 14 Avril 2021 interdisant le stationnement et la circulation des véhicules le 24 avril 2021 sur la commune de Nanterre à l'occasion d'une cérémonie commémorative de la déportation

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2521-1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles R. 411-4, R. 411-8 ; 411-25 et R. 417-10 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grandes circulations ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-016 du 17 mars 2021 portant délégation de signature à madame Sandra GUTHLEBEN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande présentée par l'association des déportés, internés et familles des disparus en date du 10 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable de monsieur le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine en date du 12 avril 2021 ;

Vu l'avis favorable du responsable de l'unité voirie nord du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 24 mars 2021 ;

Vu l'avis du maire de Nanterre ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Le samedi 24 avril 2021 de 11H à 13H30, la circulation et le stationnement seront interdits sur l'avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre, entre la rue de Courbevoie et la place des droits de l'Homme dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 2

Les déviations suivantes seront mises en place :

- les véhicules provenant de la place de la Boule seront déviés par :
 - la rue de Courbevoie
 - le boulevard Emile Zola
 - le boulevard Jacques Germain Soufflot

- les véhicules provenant de la place des droits de l'Homme seront déviés par
 - le boulevard Jacques Germain Soufflot
 - le boulevard Emile Zola
 - la rue de Courbevoie

ARTICLE 3

Les bus de la RATP qui empruntent habituellement l'avenue Joliot-Curie seront déviés pendant toute la durée de l'interdiction de circulation soit de 11H à 13H30.

ARTICLE 4

Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route.

ARTICLE 5

La matérialisation du stationnement réglementé sera mise en place par les services techniques du conseil départemental.

ARTICLE 6

Les dispositions mentionnées ci-dessus ne concernent pas les véhicules autorisés par les organisateurs ainsi que ceux des participants à la cérémonie départementale.

ARTICLE 7

La directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le maire de Nanterre, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, le directeur de l'ordre public et de la circulation et le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,

Sandra GUTHLEBEN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>